

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	7
Absents	4
Exprimés	11

Date de convocation :
Le 19/06/2025

Date d'affichage :
Le 19/06/2025

OBJET

**DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE
(En application de
l'article 332-23-2° du
code général de la
fonction publique)**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 07/07/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 07/07/2025

Délibération N°2025-03-06

Séance **du 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Étaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1er adjoint, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, M. Cocallemen Eric, M. Petraud Maxime.

Absents excusés : Madame Cristol Céline 2ème adjointe (procuration à M. Moulières Jérémy) Mme Giordano Sandrine (procuration à M. Cocallemen Eric) Mme Odicino Sabrina (procuration à Mr Héran Sébastien) Mr Monteillet Hugues (M. Rivier)

M. Goutte Maxime a été nommé secrétaire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la cantine au vu de l'augmentation des effectifs et l'entretien de l'école pour compléter les autres agents ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 01/09/2025 au 28/02/2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de cantinière et agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14.18h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Maxime Goutte

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courriel ou par l'application Télérecours.

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20250630-202503_06-DE
Reçu le 07/07/2025